



PROVINCE DE QUÉBEC  
COMMISSION SCOLAIRE HARRICANA  
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES PARENTS  
ÉCOLE INSTITUTIONNELLE CHRIST-ROI

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU MERCREDI 29  
SEPTEMBRE 2021 À 19 HEURES

Assemblée générale des parents de l'école Christ-Roi tenue à l'école Christ-Roi le vingt-neuf septembre de l'an deux mille vingt et un à dix-neuf heures.

**PRÉSENCES**

**PARENTS :**

Cinq parents sont présents à l'assemblée générale.

Catherine Périgny-Fortier – Zach et Jaydden Lacoste

Stéphanie Castonguay – Victor et William Carrier

Josée Nolet – Chloé Simard

Caroline Blanchet – Maude Bilodeau

Marie-Eve Bouchard – Maëva et Lorélee Morel

**OUVERTURE DE  
L'ASSEMBLÉE;**

Madame Belzile, directrice par intérim dans le secteur de monsieur

Marquis souhaite la bienvenue aux parents et se présente. Elle présente également madame Andrée Roy qui elle, s'occupera plus spécifiquement de l'école Christ-Roi.

Il est 19 h 04.

**NOMINATION D'UNE OU  
D'UN SECRÉTAIRE  
D'ASSEMBLÉE;**

**AG-116-21**  
Périgny-Fortier,

**IL EST RÉSOLU** sur proposition de Catherine

QUE madame Andrée Roy, soit nommée secrétaire  
d'assemblée.

**ADOPTÉE.**

**LECTURE ET ADOPTION DE  
L'ORDRE DU JOUR;**

**AG-117-21**  
Lamerise,

**IL EST RÉSOLU** sur proposition de Maryève

QUE l'ordre de jour du 29 septembre 2021 soit adopté  
tel que présenté.

**ADOPTÉE.**



**LECTURE ET ADOPTION DU  
PROCÈS-VERBAL DE  
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU  
15 SEPTEMBRE 2020;**

Madame Belzile fait la lecture du procès-verbal de l'assemblée générale du 15 septembre 2020.

**AG-118-21** **IL EST RÉSOLU** sur proposition de madame Josée Nolet,

QUE le procès-verbal de l'assemblée générale du 15 septembre 2020 soit adopté tel que rédigé.

**ADOPTÉE.**

**PRÉSENTATION DE L'ÉQUIPE-ÉCOLE;**

Madame Manon Belzile fait la présentation de l'équipe-école.

**NORMES ET MODALITÉS;**

Madame Belzile nous informe des modifications apportées au Régime pédagogique pour l'année 2021-2022. Ce changement implique qu'il y aura une communication aux parents en novembre, un premier bulletin en janvier, une 2<sup>e</sup> communication aux parents en avril pour terminer avec un 2<sup>e</sup> bulletin en fin d'année.

**RAPPORT ANNUEL 2020-2021;**

Mme Belzile présente le rapport annuel. Elle mentionne que la version finale du rapport annuel sera déposée sur le site de l'école et envoyé par courriel.

**AG-119-21** **IL EST RÉSOLU** sur proposition de madame Josée Nolet,

QUE le rapport annuel 2020-2021 soit adopté tel que rédigé.

**ADOPTÉE.**

**PROJET ÉDUCATIF;**

Madame Belzile nous informe du projet éducatif. Elle présente un document qui sera aussi partagé à tous les parents, soit *Quelles responsabilités donner à mon enfant*, tiré de Allô prof parents.

**FORMATION DU CONSEIL  
D'ÉTABLISSEMENT;**

9.1. Nomination d'un (e) président (e) d'élection :  
Manon Belzile proposée par Maryève Lamerise.

9.2. Nomination d'un (e) secrétaire d'élection :  
Andrée Roy proposée par Dany Fortier

9.3. Élection des membres (parents) :  
Madame Belzile reçoit les propositions afin de combler les postes vacants. Les parents se proposent par volontariat:  
Stéphanie Castonguay pour un mandat de 2 ans;  
Caroline Blanchet Pour un mandat de 2 ans;  
Marie-ève Bouchard pour un mandat d'un an;  
Catherine Périgny-Fortier, représentante de la communauté

**AG-120-21** **IL EST RÉSOLU** sur proposition de madame Isabelle Talbot,

QUE les membres nommées ci-dessus soient représentantes



des parents et de la communauté pour le conseil d'établissement 2021-2022.

**ADOPTÉE.**

**NOMINATION DES RÔLES AU  
CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT**

10.1 Nomination d'un représentant au comité de parents du CSSH :  
Madame Stéphanie Castonguay se porte volontaire.

10.2 Nomination d'un substitut au représentant au comité de parent du  
CSSH : Madame Marie-Ève Bouchard accepte d'être substitut.

**AG-121-21** **IL EST RÉSOLU** sur proposition de Catherine Périgny-  
Fortier,

QUE mesdames Castonguay et Bouchard  
soient nommées représentante et substitut au comité de parents

**ADOPTÉE**

**LA FORMATION D'UN  
ORGANISME DE  
PARTICIPATION DES PARENTS  
(OPP) ET LES RÈGLES DE  
FONCTIONNEMENT;**

Madame Belzile explique le rôle de l'OPP et les règles de fonctionnement :

Il est convenu avec les parents présents qu'il n'y aura pas d'organisme de participation des parents puisque le fonctionnement des années précédentes était apprécié tant de l'équipe-école que des parents. Il y aura donc une cueillette des noms des parents qui souhaitent soutenir l'équipe de l'école lors des activités.

**AFFAIRES NOUVELLES;**

12.1 Suivi au projet de la cour d'école : Madame Belzile fait état des développements à ce sujet.

12.2 Débarcadère des élèves : une inquiétude est soulevée quant à la sécurité des élèves lorsque les parents viennent reconduire leur enfant. Des idées sont apportées et des démarches seront faites, entre autres, pour l'utilisation du débarcadère de l'EAH.

**CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE  
GÉNÉRALE;**

**AG-122-21** **IL EST RÉSOLU**, sur proposition de Josée Nolet,

QUE l'assemblée soit levée.

**ADOPTÉE.**

IL EST 20 h 01.

---

Président d'assemblée

---

Secrétaire d'assemblée.